



La Principale

Saint Mandé, le 28 Novembre 2022

## NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 5<sup>è</sup> m e

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne a validé la demande de notre établissement pour participer au séjour au ski pour l'année scolaire 2022-2023. Le séjour se déroulera à La Plagne au centre village Jean Franco du 11 au 16 Avril 2023 soit 5 jours pour un montant de **395.00 €** pour toutes les 5ème Ce montant comprend le transport en car, la pension complète, l'hébergement, les cours de ski soit 5 heures par jour, la location du matériel, et le forfait 5 jours des remontées mécaniques.

Vous aurez la possibilité de payer le règlement en une ou trois mensualités par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Offenbach ou en espèce directement au service d'intendance de l'établissement où un reçu vous sera remis.

Ce règlement devra être remis au professeur d'EPS de votre enfant, en une seule fois avant le 6 Décembre 2022, soit un seul chèque de 395 € soit en 3 chèques selon les montants suivants :

- 135.00 € qui sera débité le 15 Décembre 2022,
- 130.00 € qui sera débité le 12 Janvier 2023
- 130.00 € qui sera débité le 16 Février 2023

En cas de difficulté financière, je vous demande de prendre contact le plus rapidement possible avec le service d'intendance, Mme Didier la gestionnaire.

De plus vous avez peut être la possibilité de contacter le CE de votre entreprise pour bénéficier d'une aide à ce séjour.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 10 Janvier 2023.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ainsi que mon service d'intendance et les professeurs d'EPS de vos enfants.





## FICHE D'INSCRIPTION À UN SÉJOUR PÉDAGOGIQUE

Séance du C.A. du 8 Novembre 2022

Elève \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

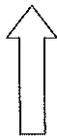
Téléphone(s) du/des représentant(s) légal(aux) (préciser mère, père, tuteur, ...) : \_\_\_\_\_

Le séjour se déroulera du **11 au 16 Avril 2023 pour toutes les 5ème** à destination du Village Jean Franco  
à la Plagne Séjour Ski

### A. AUTORISATION DE PARTICIPATION.

1. Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant(e) légal(e) de l'élève nommé ci-dessus, souhaite l'inscrire au séjour organisé selon les conditions qui me sont communiquées.  
J'accepte les modalités d'organisation du voyage, telles qu'elles ont été autorisées par le conseil d'administration. Je suis informé(e) que cette inscription vaut acte d'engagement, si le nombre de candidats requis est atteint. Aucune dérogation notamment pour le moyen de transport ne sera acceptée.
2. Le voyage se déroulera dans un contexte de vigilance « Vigipirate Alerte Attentat ». Les consignes et précautions en matière de déplacements collectifs seront respectées. Toutefois, en tant que représentant légal, vous êtes seul habilité à autoriser votre enfant à participer à ce séjour pédagogique au vu du lieu et du mode de transport (car).
3. A ce jour, le Conseil Départemental du Val de Marne, nous informe que le Pass Sanitaire ne sera pas demandé au Village Jean Franco.
4. Je déclare avoir souscrit au nom de mon enfant une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile. Je fournis obligatoirement, avec ce formulaire, une photocopie de l'attestation d'assurance si cela n'a pas été effectué lors de la rentrée.
5. En cas d'accident ou de maladie à évolution rapide, j'autorise les professeurs du voyage à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale.

Médecin traitant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_



### B. ORGANISATION FINANCIERE.

1. Je m'engage à verser la totalité de la somme soit **395 €** qui sera encaissée en une ou plusieurs mensualités comme suit :
  - 1<sup>er</sup> encaissement de 395,00 € ou de 135,00 € qui sera débité le 15 Décembre 2022
  - 2<sup>ème</sup> encaissement de 130,00 € qui sera débité le 12 Janvier 2023
  - 3<sup>ème</sup> encaissement de 130,00€ qui sera débité le 16 Février 2023
2. Le règlement se fera à l'ordre de « L'Agent Comptable du collège Offenbach » et sera remis au professeur d'EPS de votre enfant en même temps que l'inscription pédagogique au séjour au plus tard le **6 Décembre 2022**. Ou en espèce, au bureau de Mme Didier la gestionnaire qui vous fournira un reçu.
3. En cas de trop-perçu sur ce séjour, je souhaite être remboursé(e). Merci de fournir un RIB impérativement en même temps que votre règlement.

Oui

Non

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du responsable légal

- ❖ Fournir une photocopie d'un RIB du responsable légal Obligatoirement
- ❖ Fournir la photocopie de l'assurance individuelle si non remise au professeur principal en début d'année